

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 39 du 8 août 2014

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 3

CIRCULAIRE N° 230398/DEF/SGA/DRH-MD/SR-RH/FM2
portant abrogation d'un texte.

Du 4 juillet 2014

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : *service des statuts et de la réglementation des ressources humaines militaires et civiles ; sous-direction de la fonction militaire.*

CIRCULAIRE N° 230398/DEF/SGA/DRH-MD/SR-RH/FM2 portant abrogation d'un texte.

Du 4 juillet 2014

NOR DEF P 1 4 5 1 3 1 3 C

Texte abrogé :

Circulaire interministérielle n° 200755/DEF/DFR/FM/2 du 6 mai 1987 (BOC, p. 2206 ; BOEM 502.1.2, 520-0.2).

Référence de publication : BOC n° 39 du 8 août 2014, texte 3.

1. La circulaire interministérielle n° 200755/DEF/DFR/FM/2 du 6 mai 1987 relative à la composition des logements susceptibles d'être attribués aux militaires est abrogée.
2. La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*le contrôleur général des armées,
directeur des ressources humaines du ministère de la défense,*

Jacques FEYTIS.

Pour le secrétaire d'État auprès du ministre de finances et des comptes publics, chargé du budget et par
délégation :

Par empêchement du directeur du budget :

Le sous-directeur,

Arnaud PHÉLEP.